



L'ART RELIGIEUX en SEINE MARITIME  
ADHÉSION - année 2025

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....

Souhaite adhérer à l'association,  
Ou renouveler mon adhésion

Je verse : .....€ de cotisation pour l'année 2025

	Cotisation	Bulletin	Total
Une Personne	17,50€	+ 17,50€	= 35,00€
Un couple	25,00€	+ 17,50€	= 42,50€

Chèque et adhésion à retourner au trésorier :

Art Religieux en Seine-Maritime  
5 rue Victor Deschamps  
76 210 BOLBEC

Signature :

E-mail : [association.arsm76@gmail.com](mailto:association.arsm76@gmail.com)

Chartre déontologique des participants aux inventaires

- **Secret** : Compte tenu des risques de vols il est demandé d'observer la plus grande discrétion sur les découvertes réalisées dans les sites inventoriés.
- **Confidentialité** : La plus grande confidentialité vis-à-vis des médias, des tiers est demandée. Les mairies sont les seules propriétaires des objets. Le droit à l'image, à leur divulgation est requis. Certes nous pouvons, pour notre usage personnel, faire des photographies mais leur divulgation est strictement réglementée.
- **Respect** : Seules quelques personnes sont habilitées à manipuler les objets consacrés notamment les calices et ciboires contenant des hosties consacrées. Nous devons avoir conscience de travailler dans des lieux et sur des objets qui, pour les croyants, recèlent une forte charge symbolique que nous devons respecter.
- **Rigueur** : Dans la description, l'authentification, la datation des objets. Certes l'erreur est humaine mais nous devons nous efforcer de réaliser les descriptifs les plus justes possibles, faire part de nos doutes en cas de besoin. Une bibliographie abondante existe qui peut nous permettre collectivement de lever ces doutes. N'hésitons pas à y avoir recours. Les descriptifs antérieurs ne sont pas non plus exempts d'erreurs, soyons indulgents et procédons à leur mise à jour en cas de besoin.